



Collectif CGT des agents des SDIS

Compte rendu de la rencontre du 2 octobre avec la DGSCGC* sur la clause de revoyure

Notre organisation était reçue 45 minutes pour s'exprimer sur les modifications qu'elle souhaitait voir apporté à la filière mise en place par les décrets d'avril 2012.

La CGT a rappelé qu'elle a combattu cette filière, et que pour être améliorée, elle devrait être revue dans son ensemble. Il lui a été répondu que seules les aspérités seront gommées, sans toucher à la philosophie ni à l'enveloppe budgétaire...

Nous avons porté les inquiétudes, sur le recrutement sans concours et avec le retour du copinage, et le risque de voir des agents titulaires du concours, reçus collés puisque des agents 2^{ème} classe pourraient être pris à leur place.

Les problèmes d'interprétations dans un certain nombre de SDIS, sur telle ou telle disposition.

Le cas particulier des caporaux, qui, en devenant caporaux chef perdent la possibilité d'exercer les fonctions chef d'agrès même pendant la période transitoire, et parfois même de l'argent en perdant la prime de 11,5 %, sans avoir la certitude d'être nommés sergents.

Sur les difficultés d'organiser les formations pour les sergents stagiaires, les textes devraient sortir dans quelques jours.

Nous souhaitons voir plus d'agents passer sergent, et rappelons que le grade de caporal chef est un grade de débouché et pas la voie normale pour les caporaux qui exerçaient la fonction chef d'agrès 1 équipe, puisqu'ils ont vocation à être nommés sergents.

Nous avons réaffirmé, la non reconnaissance des agents des CTA/CODIS à travers les primes de responsabilités (opérateur 6%, chef opérateur 8%, adjoint chef de salle 10%).

Il nous est répondu que la filière CTA-CODIS doit être calquée sur la filière sapeur pompier..., donc pas impossible pour les adjudants de les voir retrouver un 13%, reste le volet local pour rendre justice aux agents exerçant dans les CTA-CODIS, les ajustements locaux en utilisant des outils existants....

Nous portons les difficultés pour les adjudants chef de groupe pour passer en B.

Il nous est répondu qu'il y a pour cela l'examen professionnel.

Autant le dire, la suite des événements, ne sera pas la refonte de cette filière, néanmoins nous vous tiendrons informés de l'avancée des travaux.

La délégation CGT

*Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise